

Règlement du Championnat National F.S.G.T. De Vélo Route 2020

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Ces championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 01 avril 2020 et répartis dans les catégories d'âges suivants :

- Minimes (F/G)	né(e) s en 2006 et 2007	- Vétérans	nés entre 1971 et 1980
- Cadet (te) s	né(e) s en 2004 et 2005	- Super Vétérans	nés entre 1970 et 1961
- Juniors	nés en 2002 et 2003	- Anciens	nés en 1960 et avant
- Espoirs	nés entre 1998 et 2001	- Féminines	nées en 2003 et avant
- Seniors	nés entre 1997 et 1981		(De juniors à anciennes)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âges.** Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours, ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) . **Voir période de référence.**

* -Chaque coureur multi-licencié (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T., huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours. **Voir période de référence.**

Période de référence : du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2020 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établie à la fin de la saison 2019 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2019. **Toutes les féminines ayant obtenu dans la saison en cours au moins un point en coupe de France FFC ou U.C.I. seront interdites de championnat FSGT.**

* - De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* -**Voir règlement national Article 15**

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le **1 juin 2020. inclus, (cachet de la poste ou date et heure de l'envoi email faisant foi).**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.
- Les développements maximum seront de 7,01 m pour les minimes garçons et filles et de 7,62 m pour les cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits. Ainsi que les vélos de contre-la-montre et de cyclo-cross.
- Les adaptateurs sont interdits.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 13 heures même pour les locaux.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

* Minimes	= 40km	* Seniors	= 100km
* Minimes Féminines	= 30km	* Vétérans	= 80km
* Cadets	= 60km	* Super Vétérans	= 70km
* Cadettes	= 30km	* Anciens	= 60km
* Juniors	= 80km	* Féminines	= 60km
* Espoirs	= 90km		

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter-régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage neutre des échappées, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage (trois maximum), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Ravitaillement :

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Récompenses fédérales :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion fédéral, les trois premiers une médaille fédérale. En cas d'absence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenues, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "champion fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Echauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Réclamation : Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX